

Descriptif du document

Titre du document	Procédure du préavis d'arrivée des conteneurs au port
Auteur	PORTNET S.A.
Date	27/03/2017

Table des matières

1.	Principes fondamentaux.....	3
2.	Acteurs.....	4
3.	Règles de gestion.....	5
4.	Logigramme	8
5.	Description.....	9
6.	Point d'attention	10

1. Principes fondamentaux

- Afin d'assurer une meilleure gestion du port et garantir la sécurité de ce dernier, la mise en œuvre du préavis d'arrivée représente une priorité de l'ensemble de la communauté portuaire. Ces derniers s'engagent à faciliter et à appliquer la procédure du préavis d'arrivé ;
- Le préavis d'arrivée au port entrera en vigueur moyennant une décision de l'autorité portuaire qui veillera au respect de la procédure. Quant à la déclaration, elle se fera au niveau du guichet unique national des procédures du commerce extérieur - PortNet ;
- Dès son entrée en vigueur, l'accès des conteneurs au port sera conditionné par la déclaration du préavis d'arrivée au port et la présentation d'un imprimé téléchargeable sur PortNet confirmant cette déclaration. A terme, ce document ne sera plus demandé ;
- Un deadline de passage en mode d'échange électronique du document doit être défini afin de cerner la période transitoire de présentation de l'imprimé papier. Après passage en mode électronique, l'ensemble des acteurs doivent s'engager sur un niveau de qualité de service à définir par la suite ;
- PORTNET assurera l'assistance techniques des utilisateurs et la gestion des demandes d'assistance avec l'appui de l'ensemble des intervenants de la chaîne ;
- L'ensemble des acteurs s'engage pour la sensibilisation des acteurs en ce qui concerne la qualité des données saisies au niveau du préavis d'arrivée. La fiabilité des données saisies permettra la dématérialisation d'autres documents et la génération des indicateurs de suivi de performance ;
- La procédure sera appliquée au niveau du port de casablanca comme un port pilote, à terme, elle sera généralisée aux autres ports du royaume ;

2. Acteurs

- Chargeur ou son représentant
- Agent maritime
- Autorité portuaire
- PORTNET S.A.
- Opérateurs de manutention

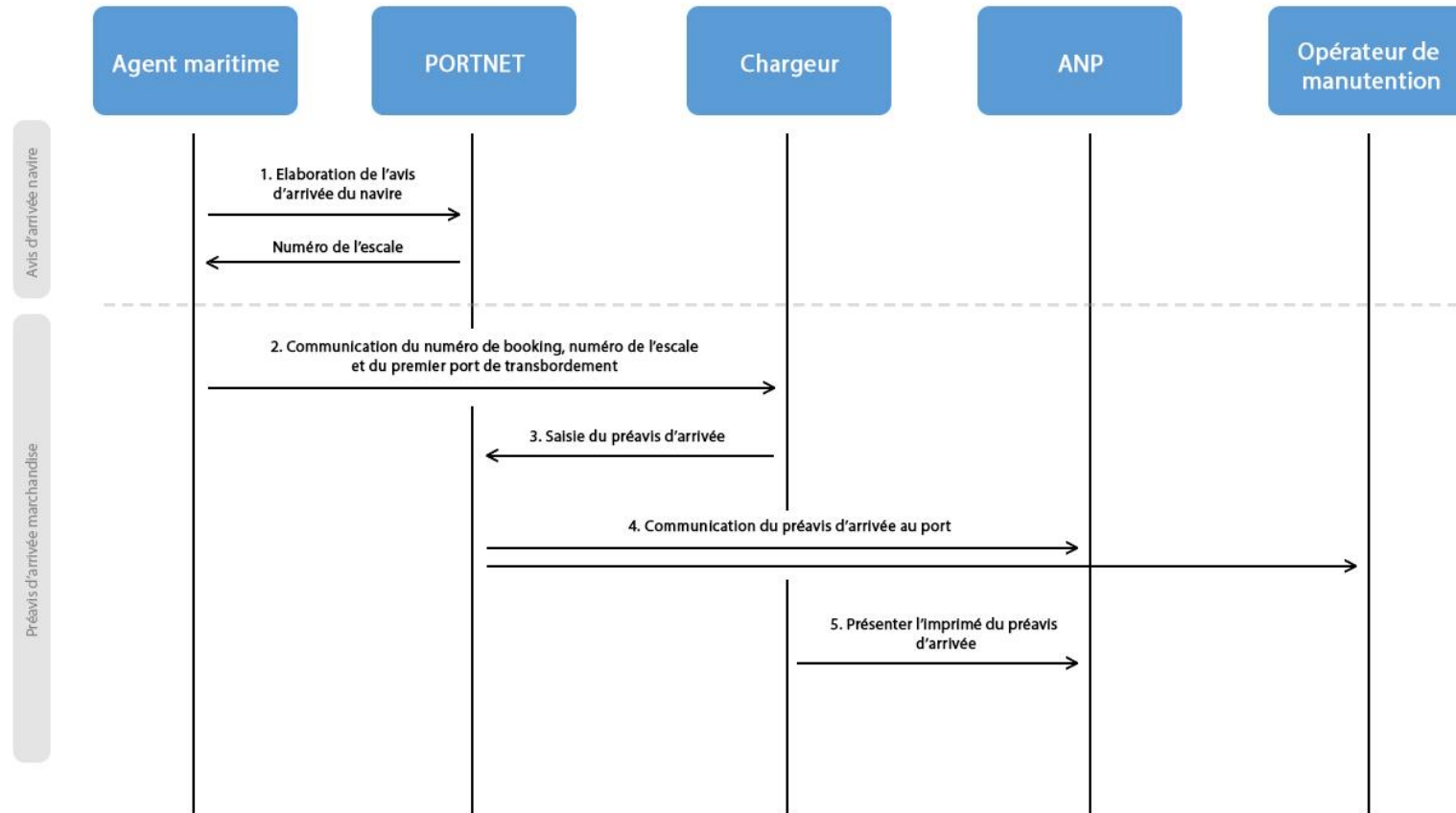
3. Règles de gestion

Code de la règle de gestion	Description	Acteurs concernés
RG01	Dorénavant, l'agent maritime doit préciser au niveau de l'avis d'arrivée ¹ du navire les ports du voyage.	Agent maritime
RG02	L'agent maritime doit communiquer au chargeur en plus du numéro de booking, le numéro d'escale, l'opérateur de manutention et le premier port de transbordement.	Agent maritime
RG03	En récupérant le numéro de booking, le numéro de l'escale, l'opérateur de manutention et le premier port de transbordement, le chargeur se connectera sur PortNet pour saisir le préavis d'arrivée.	Chargeur - PORTNET
RG04	Le chargeur dispose de la possibilité de déléguer la déclaration des préavis d'arrivée à son transitaire. Dans ce cas, il doit lui communiquer un code PIN qui lui sera attribué au moment de son inscription sur PortNet.	Chargeur – PORTNET – Transitaire
RG05	<p>Le chargeur ou son représentant doit créer pour les conteneurs entrant au port, un préavis d'arrivée contenant les informations ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le numéro de booking ; - Le numéro de l'escale ; - La compagnie maritime ; - Le premier port de transbordement ; - L'opérateur de manutention. <p>Ces données seront utilisées pour restituer toutes les informations liées à l'escale, garantissant ainsi une donnée fiable et exploitable.</p>	Chargeur ou son représentant - PORTNET

REG06	<p>Le chargeur ou son représentant doit préciser au niveau du préavis d'arrivée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La liste des conteneurs et leurs poids vérifiés ; - La date d'arrivée au port ; - Les informations du transporteur ; - La description de la marchandise transportée ; <p>Le chargeur est également invité à joindre à la déclaration le ticket de pesage scanné.</p>	Chargeur ou son représentant - PORTNET
REG07	L'envoi du préavis d'arrivée par le chargeur ou son représentant peut se faire à tout moment et au plus tard, avant l'arrivée de la marchandise à l'entrée du port.	Chargeur ou son représentant - PORTNET
REG08	Le chargeur peut saisir un ou plusieurs préavis d'arrivée pour la même escale et le même conteneur sur la plateforme PortNet. Il est en mesure de consulter, modifier ou annuler les préavis d'arrivée créés.	Chargeur ou son représentant - PORTNET
REG09	Durant la phase transitoire, le chargeur ou son représentant doit télécharger et imprimer le préavis d'arrivée au port et le communiquer au transporteur avant l'arrivée de la marchandise à l'entrée du port.	Chargeur - PORTNET - Transporteur
REG10	Durant la phase transitoire, le transporteur est tenu de présenter, en plus des documents habituels, le document imprimé du préavis d'arrivée à l'entrée du port.	Chargeur ou son représentant - PORTNET
REG11	Les agents de l'autorité portuaire sont tenus de vérifier le préavis d'arrivée à l'entrée du port ainsi que l'exactitude des informations y inscrites.	ANP
REG12	A terme, la vérification des déclarations des préavis d'arrivée au niveau de la porte du port doit être faite électroniquement.	ANP

REG13	PORTNET est tenu de transmettre instantanément le préavis d'arrivée sous format électronique à l'autorité portuaire et à l'opérateur de manutention concerné par l'opération.	PORTNET
REG14	L'autorité portuaire doit envoyer un accusée de l'intégration du préavis dans son système.	ANP
REG15	L'opérateur de manutention doit envoyer l'accusée de l'intégration du préavis dans son système.	Opérateur de manutention
REG16	Un tableau de bord incluant les indicateurs de suivi de performance doit être publié hebdomadairement.	PORTNET

4. Logigramme



5. Description

Tâche	Input	Description	Supports	Output
Enrichissement de l'avis d'arrivée de navire	Ports du voyage	<p><u>Agent maritime</u> L'agent maritime est invité à saisir dorénavant la liste des ports de voyage au niveau de l'avis d'arrivée des navires.</p>	Web - EDI	Avis d'arrivée navire avec les port de voyage renseigné
Saisi sur PortNet du préavis d'arrivée	Pesée de la marchandise	<p><u>Chargeur</u> Le chargeur ou son représentant saisit sur PortNet les données du préavis d'arrivée notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le numéro de l'escale - Le numéro de booking - L'opérateur de manutention - Le premier port de transbordement - La liste des conteneurs - Le poids vérifié - La date d'arrivée au port ; - Les informations du transporteur ; - La marchandise transportée ; <p>Le chargeur doit par la suite télécharger et le préavis d'arrivée.</p>	Web	Déclaration électronique
Envoi du préavis à l'ANP et aux OM	Préavis saisi sur PortNet	<p><u>PORTNET</u> Suite à la validation du déclarant, PORTNET transmettra instantanément le préavis d'arrivée sous format électronique à l'ANP et à l'opérateur de manutention.</p>	EDI	Communication électronique moyennant un message EDIFACT
Impression du préavis d'arrivée	Préavis envoyé sur PortNet	<p><u>Chargeur</u> Le chargeur ou son représentant imprimera le document du préavis d'arrivée et le communiquera au transporteur.</p> <p><u>Transporteur :</u> Le transporteur doit présenter l'imprimé du préavis d'arrivée pour pouvoir enter au port.</p>	Papier	Préavis d'arrivée imprimé

6. Glossaire

PortNet	Plateforme communautaire des procédure de commerce extérieur et d'échange de documents électroniques.
Chargeur	Désigne le propriétaire de tout ou partie d'un lot de marchandises transporté. Il est l'expéditeur de la marchandise.
Numéro de booking	Représente le numéro de la réservation d'espace pour transporter des marchandises sur un navire.
Numéro de l'escale	Suite à la création d'un avis d'arrivée du navire par l'agent maritime, un numéro d'escale (9 chiffres) est attribué par le système d'information de l'autorité portuaire. Cette information est communiquée par les agents maritime lors du booking.
1er port de transbordement	Il s'agit du premier port où la marchandise sera déchargée des d'un navire et rechargée dans autre. Cette information est communiquée par les agents maritime lors du booking.

7. Point d'attention

- Le passage en mode électronique du préavis d'arrivée permettra la dématérialisation du certificat de pesage, ticket de pesage et du bulletin de réception.
- La mise en place du préavis d'arrivée permettra une gestion optimisée du port et contribuera au renforcement de la sécurité au sien de l'enceinte portuaire mais également une entrée pour la dématérialisation d'autres documents du circuit export.
- Les informations saisies sur le préavis d'arrivée doivent être fiabilisées et une sensibilisation de l'ensemble des acteurs de la chaîne est importantes pour communiquer une information fiable et à temps.